Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le

ID: 059-215903691-20211115-151104POLITIQUE-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2021

NOMBRE:

• de Conseillers en exercice 27

• de présents 19

• de votants 26

L'an deux mil vingt un Le quinze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation

légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET
TARIF DE MISE A DISPOSITION
D'UNE SALLE POUR
REUNIONS DE PARTIS
POLITIQUES

Etaient présents :BAUDRIN P. MERCIER C. RAMEZ D. COLLET G. COLLET C. THUILLET M. DUMOULIN H. DELANNOY JM. REZIGA JC. GLINEUR S. LEDOUX H. DESROUSSEAUX C. DEVEMY A. MERESSE B. LE MAIGNENT B. RIFF C. BLONDEAU L. PLOUVIER I. AIT BAHA A.

Etaient excusés : PORQUET V. PHILIPPE L. MONTAY G. MALABOEUF A. PIROTTE S. COQUELET F. SPOTO S. GRAND C.

Le Maire certifie que le compterendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/11/2021 Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ D. MERCIER . MERESSE B. LEDOUX H. RIFF C.

Etaient absents non excusés:

Un scrutin a eu lieu, Mme COLLET Corinne a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 09/11/2021

Par délibération du 11/12/1995 la majorité de l'assemblée locale a souhaité que tout parti politique sollicitant la mise à disposition d'une salle communale s'acquitte d'une contribution financière. Le montant de cette contribution pour frais d'occupation a été fixé à $124,00 \in$ par demi-journée ou soirée à dater du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de porter le montant de la contribution pour frais à 130,00 € par demi-journée ou soirée d'occupation, à dater du 1^{er} janvier 2022.

Le montant de ces participations sera versé entre les mains de M.le Trésorier de MARLY LEZ VALENCIENNES, comptable de la commune, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : à l'unanimité. Fait en séance les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, MAING, le 17 Novembre 2021 la Directrice Générale des Services,



